



PRÉFET DE L'AIN

Liberté
Égalité
Fraternité

Bourg-en-Bresse, le 29 mai 2020

COVID-19 – Éléments quotidiens d'informations à l'attention des élus locaux et parlementaires du département de l'Ain

Situation sanitaire générale :

Pour la journée du 28 mai, 14 nouvelles hospitalisations dans la région dont 1 nouvelle admission en réanimation, 9 nouveaux décès et 93 retours à domicile ont été enregistrés.

Les nombres de personnes hospitalisées et de personnes en réanimation poursuivent leur baisse.

En cumulé :

- ✓ 184 établissements de la région rapportent prendre ou avoir pris en charge des cas de COVID-19 dans leur établissement.
- ✓ 1 240 (-94/hier) patients atteints de COVID-19 sont hospitalisés en Auvergne-Rhône-Alpes dont 117 patients (-17/hier), soit 9,4 % sont en réanimation/soins intensifs.
- ✓ Un cumul de 1 661 décès hospitaliers de patients atteints de COVID-19 a été rapporté au 28 mai dans la région.
- ✓ 6 900 patients atteints de COVID-19, au total, ont pu rejoindre leur domicile.

Pour le département de l'Ain :

| Département | Nombre de personnes actuellement hospitalisées* | Nombre de personnes en réanimation | Nombre cumulé de personnes décédées | Nombre cumulé de personnes retournées à domicile |
|-------------|-------------------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------------|
| Ain | 98 (-6) | 3 (+1) | 95 (=) | 372 (+6) |

Synthèse des annonces du Premier Ministre » :

La traduction concrète, opérationnelle et réglementaire des annonces sera formalisée dans un décret ministériel, qui sera publié durant ce week-end prolongé. Il précisera les établissements recevant du publics pouvant être ouverts, la jauge de personnes pouvant être accueillies et les conditions d'accès (port du masque notamment). Vous pourrez vous y référer, si des questions surgissent durant ces trois jours. De même, des guides des ministères des sports sur la pratique sportive et les équipements sportifs viendront préciser les modalités de poursuite de la reprise des activités sportives individuelles sans contact, en intérieur.

PRINCIPES

Accélération de la réouverture des écoles, collèges et lycées

Redémarrage de l'activité économique

Réouverture de la plupart des derniers commerces fermés

Réouverture des cafés, bars et restaurants

Reprise progressive de la vie culturelle et sportive

Préparation des vacances

Respect des gestes barrière et de la distanciation physique

Maintien du télétravail

Maintien de la limitation des regroupements à 10 personnes

Attention particulière pour les personnes vulnérables

Vigilance particulière dans les départements oranges



POINTS DE VIGILANCE POUR LA PHASE 2



COLLÈGES

DÈS LE 2 JUIN :

● ZONE VERTE

Les collèges pourront accueillir les élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}

● ZONE ORANGE

Les collèges rouvriront progressivement les classes de 6^{ème} et 5^{ème}

DANS LE RESPECT STRICT
DU PROTOCOLE SANITAIRE

DÉPLACEMENTS

FIN DE L'INTERDICTION DES DÉPLACEMENTS
DE PLUS DE 100KM

EUROPE

Jusqu'au 15 juin, maintien des restrictions aux frontières intérieures

Coordination européenne pour rouvrir les frontières intérieures à compter du 15 juin

HORS-EUROPE

Frontières extérieures actuellement fermées

Coordination européenne pour adopter une position commune à compter du 15 juin

DÉPLACEMENTS

FIN DE L'INTERDICTION DES DÉPLACEMENTS
DE PLUS DE 100KM

EUROPE

Jusqu'au 15 juin, maintien des restrictions aux frontières intérieures

Coordination européenne pour rouvrir les frontières intérieures à compter du 15 juin

HORS-EUROPE

Frontières extérieures actuellement fermées

Coordination européenne pour adopter une position commune à compter du 15 juin

CULTURE / SPORT / VACANCES

| | 2 JUIN | 22 JUIN |
|----------------------------------|--------|---------|
| Piscines | ✓ | ✓ |
| Gymnases & Salles de sport | ✓ | ✓ |
| Parcs de loisirs | ✓ | ✓ |
| Salles de spectacles et théâtres | ✓ | ✓ |

Les cinémas rouvriront le 22 juin sur l'ensemble du territoire

LYCÉES

● ZONE VERTE

Ouverture de tous les lycées généraux, technologiques et professionnels

Accueil de tous les élèves sur au moins 1 niveau

Accueil de tous les élèves pour des entretiens pédagogiques individuels

● ZONE ORANGE

Ouverture des lycées professionnels pour assurer les certifications et pour au minimum un entretien pédagogique individuel

Ouverture des lycées généraux et technologiques pour les entretiens pédagogiques individuels

Annulation de l'épreuve orale du baccalauréat de français

À partir du 2 juin, lancement d'une campagne d'identification et de prise en charge des élèves décrocheurs

HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES*

*VILLAGES VACANCES, MAISONS FAMILIALES DE VACANCES, AUBERGES COLLECTIVES ET CAMPINGS

● ZONE VERTE

Ouverture le 2 juin

● ZONE ORANGE

Ouverture le 22 juin

LES COLONIES DE VACANCES
ROUVRIRONT LE 22 JUIN

DANS LE RESPECT DES RÈGLES
SANITAIRES SPÉCIFIQUES

CULTURE / SPORT / VACANCES

OUVERTURE SUR TOUT LE TERRITOIRE :

- Des parcs et des jardins, dès ce week-end
- Des plages, lacs et plans d'eau, dès le 2 juin
- De tous les musées et monuments, dès le 2 juin

DANS LE RESPECT DES RÈGLES
SANITAIRES SPÉCIFIQUES

CULTURE / SPORT / VACANCES

RESTENT INTERDITS AU
MOINS JUSQU'À 21 JUIN :

- Les rassemblements de plus de 10 personnes dans l'espace public
- Les discothèques et salles de jeux
- Les sports collectifs et de contact
- Les stades et hippodromes restent fermés au public

Point d'étape avant
le 22 juin